



## **PV n°9 DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**Visio conférence – 10/06/2021**

*Olympiade 2020/2024 - Saison 2021/2024*

---

**Présents :** Viviane LE THOMAS – Sandrine METAYER - Olivier PRIGENT (titulaire CDVB29) - Antonio LETO - Bruno PRIOU - Alain RIBOUS - Odile AVIGNANT (titulaire CD22)

**Excusés :** Jean-Luc GOUIN - Gérard MABILLE - Laurence GORTAIS (titulaire CDVB35) – Christophe GRAIGNIC (titulaire CDVB56)

**Assiste :** U. BOSCOLO

### **Ordre du jour :**

Instruction des dossiers de demande de subvention des structures bretonnes dans le cadre de la campagne de financement PSF 2021

### **Les documents envoyés :**

Dossier instruction PSF

La Présidente rappelle le contexte de cette réunion de la Commission régionale PSF 2021 finalement élargie au Comité Directeur de la Ligue puis les montants des différentes enveloppes attribuées par l'ANS via la FFV à la région Bretagne pour cette campagne de financement.

Rappels en chiffres :

La Bretagne dispose d'un **montant total de 108 108 €**, composé :

➤ **D'une enveloppe fédérale de 92 038 €**

- Dont une part minimale de 53,13% doit revenir aux GSA, soit 48 900 € de « part clubs » sur cette enveloppe
- La « part instances » de cette enveloppe est donc de 43 138 €

N.B. : il faut également veiller à ce qu'au moins 3125 € de cette enveloppe fédérale soit consacrée à des projets orientés vers le public féminin. Ces projets peuvent être indifféremment portés par des GSA ou des Instances.

➤ **D'une enveloppe France Relance de 16 070 €** (à consacrer exclusivement aux projets avec objectif opérationnel « plan de relance »)

- Dont une part minimale de 50% doit revenir aux GSA, soit 8 035 € de « part clubs » (et autant pour les instances)

En résumé :

> **le budget total minimal à consacré aux GSA est de** (48 900 + 8 035) **56 935 €**

> **le budget total maximal à consacrer aux instances est de** (43 138 + 8 035) **51 173 €.**

➔ **Le Comité Directeur de la Ligue décide de reconduire le principe d'une répartition de ce budget à parts égales (soit 25 586,5 €) entre la Ligue et les Comités.**

Le chargé de développement (réfèrent PSF auprès de la FFVB) informe du montant des augmentations de ces différentes parts attribuées aux clubs et instances vis-à-vis de l'année 2020, ainsi que du budget moyen à consacrer par action « club » ou « comité ». Soit, à titre de repère 1211 € par action GSA et 1818 € par action Comité.

Les projets déposés :

- 21 GSA ont déposé 47 actions en tout
- 4 Comités ont déposé 14 actions en tout

La Présidente soumet son vœu d'accompagner chaque notification d'attribution de subvention d'un courrier personnalisé (à l'adresse de chaque structure) détaillant de

manière pédagogique les choix et les attentes de la Commission concernant ces décisions d'attribution.

→ Les membres présents sont favorables à cette proposition

Les présents passent ensuite à l'examen des projets des Comités Départementaux et statuent sur leurs propositions d'attributions, rapportées directement sur le tableau d'instruction joint à ce PV.

N.B. : sur la demande de la Présidente du CD22, une modification a été apportée a posteriori. Cette demande ne lèse pas les autres Comités.

Compte-tenu de l'heure avancée et des membres présents il est décidé de n'examiner ensuite que les actions déposées par les clubs du CD29, rapportées directement sur le tableau d'instruction joint à ce PV.

Il est décidé que l'examen du reste des dossiers déposés par les GSA se fera lors d'une réunion ultérieure programmée le lundi 14 juin 2021.

- La présence des représentants des CD29 et CD22 n'est pas requise sur cette réunion
- Les propositions de la Ligue seront portées à connaissance de la Commission en amont de cette réunion

Le Secrétaire Général  
Gérard MABILLE

La Présidente  
Viviane LE THOMAS

